



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2016

Le quatorze octobre deux mil seize à dix-huit heures quinze, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Étaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, PALIS, PEAN, et ainsi que MM.CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, et SALLEFRANQUE.

Pouvoirs : Mme LOQUET a donné pouvoir à M. CAMDESSUS

Excusée : Mme POLHER Marie

Absente : Mme BERT Carine

Secrétaire de séance élue : Mme ETCHART Véronique

OBJET : CONVENTION DE TELEDECLARATION ET TELEPAIEMENT 1 % SOLIDARITE

Depuis 2008, le fonds de solidarité a mis en place une procédure de télé déclaration et de télépaiement qui facilite la collecte de cette contribution.

Afin d'adhérer à cette télé procédure, une convention doit être signée entre le fonds de solidarité, l'ordonnateur (Le Maire) et le comptable public.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire e et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, 12 voix pour,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/10/2016

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/10/2016